



## RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

### Année 2026

### « La Faune sauvage de Fort-Royer »

#### ARTICLE 1 : ORGANISATEURS DU CONCOURS

L'Association du site ostréicole et naturel de Fort-Royer organise un concours photo sous l'intitulé « **La Faune sauvage de Fort-Royer** », sur une période de 6 mois ½ , du **16 février au 31 août 2026**.

#### ARTICLE 2 : THEMATIQUE

Le site ostréicole et naturel de Fort-Royer est un petit village ostréicole traditionnel, dissimulé au cœur d'une splendide réserve naturelle.

L'idée de cette thématique est d'inviter les petits et les grands à observer la Faune sauvage qui s'y abrite tout en la respectant.

Tous les animaux sauvages vivants peuvent être le sujet de vos clichés : des oiseaux, des insectes, des reptiles, des mollusques, des crustacés ...

#### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs et passionnés de photographie.

POUR PARTICIPER, les candidats au concours doivent :

- renvoyer par mail ([concoursphotofortroyer@gmail.com](mailto:concoursphotofortroyer@gmail.com)) le bulletin d'inscription, la ou les photos proposées (3 maximum), l'autorisation de publication et d'utilisation de ces photographies ;
- être auteur de la/des photographie(s) proposée(s) ;
- pour les mineurs : fournir une autorisation écrite de participation au concours signée de leurs parents ou représentants légaux.
- La photo ne doit pas être générée ou retouchée par l'IA.

*Les photographes qui proposent au concours des images représentant des personnes identifiables devront avoir recueilli l'accord écrit de celles-ci. En cas de litige avec les personnes représentées sur les images, seule la responsabilité de l'auteur est engagée.*

La participation et l'envoi des photos ainsi que du bulletin d'inscription se font obligatoirement par email avec comme objet « **concours-photo-nom-prénom-n°** » à l'adresse suivante : [concoursphotofortroyer@gmail.com](mailto:concoursphotofortroyer@gmail.com)

Pour les gros fichiers, utilisez les sites d'envoi de type Wetransfer.

Chaque fichier de photo doit être nommé ainsi :

**« NOM\_Prenom\_numéro de la photo en 2 chiffres »** Exemple : DURAND\_Charles\_01

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes (fiche d'inscription à télécharger) :

- Nom et Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale\*
- N° de téléphone fixe et mobile\*
- Adresse e-mail valide\*
- Nombre de photographies présentées (**3 photos maximum**)



Pour chaque photographie, il devra être mentionné :

- Le numéro de la photo
- Le titre de la photo
- Le lieu et date de la prise de vue
- Le cas échéant, informations techniques (appareil, focale, ouverture, vitesse, sensibilité)
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation ».

\* *Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

#### **ARTICLE 4 : SELECTION, JURY ET REMISE DES PRIX**

Critères de sélection : Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Le jury se basera sur 4 critères pour évaluer les photos :

- qualité de la prise de vue,
- originalité,
- sensibilité artistique
- respect du thème.

Jury : Une pré-sélection par les membres de l'association et un vote sur Facebook pourront déterminer les 3 gagnants.

Prix et remise de prix : Les auteurs des 3 photographies qui seront sélectionnées sur le podium se verront attribuer une récompense.

- 1<sup>er</sup> : 4 entrées pour une visite au choix suivie d'une dégustation
- 2<sup>e</sup> : 2 entrées pour la visite ostréicole commentée d'1h + dégustation pour deux personnes
- 3<sup>e</sup> : Petit panier garni de produits régionaux

Les résultats seront communiqués le **vendredi 11 septembre 2026** sur le site internet et sur la page Facebook de l'association.

#### **ARTICLE 5 : DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION**

En participant, le photographe atteste que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur de l'ensemble des droits sur l'image et des droits d'auteur concernés.

L'Association de Fort-Royer s'engage à ce que les photographies qu'elle utilisera le cas échéant pour sa communication institutionnelle soient toujours légendées du nom de l'auteur.

La participation au concours photo « La Faune sauvage de Fort-Royer» implique que tous les participants autorisent gracieusement l'Association de Fort-Royer à reproduire et présenter les photographies des participants dans tout support (média, presse, affiche, exposition, site internet, page Facebook...), mais uniquement pour une communication institutionnelle et sans aucune exploitation commerciale – présentation pour la remise des prix, expositions locales, annonce des concours par exemple. Le nom de l'auteur des photos présentées y figurera obligatoirement au titre du droit moral de l'auteur.

#### **ARTICLE 6 : LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES**



Les données personnelles fournies par les participants ne pourront être utilisées que dans le strict cadre du concours photo ; n'en seront destinataires que les seules personnes organisant ce concours et elles ne seront communiquées à aucun tiers. Il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Signature du participant  
Avec la mention « Lu et approuvé »

Fait à  
Le